



**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE**

AR Prefecture

de la Commune de

BEUIL

Alpes-Maritimes

006-210600169-20220415-2022_04_01-DE

Reçu le 21/04/2022

Publié le 21/04/2022

Le vendredi 15 avril deux mille vingt-deux, à 17 heures 00, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Président.

Date de convocation 08.04.2022

Etaient présents : Monsieur Roland GIRAUD, Président, Madame Karel NICOLETTA, Mme Karine DONADEY, Monsieur Quentin CLAUDE, Mme Sylviane BEAUSSY

Absents : M. Rodolphe BIZET, M. Guy RAYBAUD, Mme Céline VITSE, Mme Lucienne DI CARLO

Représentés : M. Rodolphe BIZET est représenté par Mme Karel NICOLETTA, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 08/04/2022, M. Guy RAYBAUD est représenté par Mme Karine DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 08/04/2022, Mme Céline VITSE est représentée par M. Quentin CLAUDE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 09/04/2022, Mme Lucienne DI CARLO est représentée par Mme Sylviane BEAUSSY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Quentin CLAUDE

N°01.2022

04/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Dans un exposé détaillé, Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2022 du CCAS, arrêté en équilibre en dépenses et recettes à la somme de : **22 000 €**

Section de Fonctionnement : **22 000 €**

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	19 849.54 €	22 000.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	2 150.46 €	
Total section de fonctionnement	22 000,00 €	22 000,00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE par nature, au niveau de chaque chapitre pour la section de Fonctionnement, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du CCAS qui est arrêté en dépenses et en recettes à la somme de : **22 000 €**

VOTES

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An que dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Le Président,

Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :